

Il est difficile que ces placements soient toujours également heureux et productifs: pendant une période de grande prospérité par exemple, on placera des fonds dans des entreprises qui péricliteront lorsque surviendra la période de gêne économique; on accroîtra trop la production de certains produits, au-delà de ce que le marché peut en absorber; la perte en définitive sera supportée plus ou moins totalement par la banque qui commandite l'entreprise.

Ainsi donc plus la haute banque accroît ses ressources et étend le champ de son action, plus son administration devient difficile, plus elle a peine à éviter les pertes.

Quand une entreprise grandit sans cesse, il est rationnel de croire qu'elle finit par atteindre un point où sa direction dépasse les facultés d'administration d'un cerveau humain: l'économiste Paul LeRoy-Beaulieu voyait là une cause d'insuccès final pour les trusts américains qui, à leur origine, causèrent une certaine appréhension en Europe.

Une telle affaire peut fonctionner quelque temps et se développer sous la direction d'un homme exceptionnel; mais celui-ci disparaît un jour; le cerveau puissamment organisé ne se trouve pas pour le remplacer parmi ses héritiers naturels; l'affaire du reste, dans le cours normal des choses, tend à prendre sans cesse de l'ampleur, et elle finit par s'écroûler sous sa propre masse, faute d'un bras assez fort pour la soutenir.

C'est bien là ce qui arriverait, si l'on considérait les choses au point de vue strictement économique, ou encore si les lois économiques étaient seules mises en oeuvre et autorisées à intervenir.

Mais c'est que précisément dans cette occurrence une intervention étrangère se produit. En même temps qu'elle établissait son emprise sur une foule d'entreprises économiques, et des plus essentielles, la haute finance acquérait par le fait même les moyens d'influencer et de contrôler les pouvoirs politiques; aussi les entreprises économiques qui relèvent d'elle cessent-elles d'être productives ou menacent-elles d'être acculées à la banqueroute, elle fait décréter par l'Etat que ces entreprises devront bénéficier d'une partie des richesses produites par d'autres, ou que leurs pertes seront supportées par la collectivité des citoyens.

On voit parfois dans une compagnie un actionnaire ayant la haute main, passer ses mauvaises affaires à la compagnie, tout en gardant les bonnes pour lui; il fait partager ses pertes à la collectivité de ses coactionnaires.

Le spéculateur puissant qui a ses influences sur les administrateurs de la cité, fait acheter par celle-ci les terrains qui menacent d'être improductifs et ruineux pour lui.